

Rapport de la Commission chargée d'étudier le rapport n°177 valant réponse au postulat du Parti socialiste « Pour des achats publics équitables »

Nyon, le 28 décembre 2010

Au Conseil Communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de MM. Anthony Lambe, Braulio Mora, Philippe Jean-Perret et Régis Joly (Président et rapporteur), s'est réunie le 14 décembre 2010 pour étudier la réponse municipale au postulat du Parti socialiste « Pour des achats publics équitables ».

M. Jacques Pittet était excusé. MM. Jacques Hanhart et Petr Lukas étaient absents.

Pour ce faire, elle a entendu M. Daniel Rossellat, Syndic, et Mme Sarah Huber, Déléguée à l'énergie et au développement durable de la Ville. Elle les remercie vivement pour les informations complémentaires fournies.

En préambule, et comme rappelé dans le rapport municipal, M. le Syndic rappelle que la Ville de Nyon a vu sa pratique en matière d'achats évoluer dans le temps : initialement, elle effectuait ses achats exclusivement auprès de commerces de la place, par tournus, ce qui bien qu'équitable, n'était pas économe ; s'en est suivie une période d'achats essentiellement basée sur une recherche du meilleur prix, sans regard sur la provenance ; depuis quelques années, la Ville effectue ses achats en se basant sur plusieurs critères recoupant les deux manières de faire précédentes.

Le Syndic signale également que ce postulat a été déposé dans plusieurs villes du Canton et que la réponse qui lui est apportée aujourd'hui se calque sur ce que les autres Municipalités ont répondu en y ajoutant les idées issues de l'administration nyonnaise. Cette réponse se veut concrète, en offrant une réponse efficace, à l'échelle de la Ville de Nyon dans notre monde globalisé, sans créer d'« usine à gaz ».

Plutôt que d'achat « équitables », on doit parler d'achats « responsables », car le seul critère social est très difficilement mesurable (manque de traçabilité), contrairement au critère environnemental pour lequel des labels reconnus existent. Par ailleurs, il est rappelé également que les partenaires commerciaux de la Ville, revendeurs ou prestataires de services, sont souvent locaux et qu'exceptionnellement nationaux ou internationaux.

Enfin, les achats de la Ville de Nyon sont soumis aux marchés publics, ce qui ne laisse qu'une très faible marge de manœuvre quant à la pratique. Seuls deux cas de figure se présentent :

- 1° Pour les marchés dépassant les seuils de marchés publics, les procédures sont codifiées et strictes. Des critères d'évaluation des offres des fournisseurs existent en matière sociale et environnementale et ceux-ci sont appliqués par les services communaux. Seul un renfort de l'harmonisation des bonnes pratiques des services pourra être entrepris.

2° Pour des achats inférieurs aux seuils des marchés publics, comme les achats courants de mobilier, de vêtements, de fournitures ou de véhicules qui ne peuvent être groupés, des possibilités existent. Ces possibilités sont décrites dans un « *Guide des achats professionnels responsables* », élaboré par les Cantons de Genève et Vaud et l'Association des communes genevoises avec le soutien de la Confédération (www.achats-responsables.ch). Elles ont permis à la Ville d'éditer ses « *Engagements et directives pour 2010-2011 pour des achats responsables* », le 13 septembre 2010. Ce document, disponible sur le portail Internet de la Ville de Nyon, à la page « achats responsables » offre également aux candidats-fournisseurs, la possibilité de remplir un questionnaire d'évaluation de leur engagement social et environnemental, non contraignant, mais prépondérant en cas d'égalité d'offres remises.

En conclusion, la Commission est satisfaite de cette réponse, installant un processus évolutif de long terme d'amélioration des pratiques en matière d'achats. Elle apprécie les efforts concrets déjà mis en place, relevant toutefois que les achats concernés par celles-ci ne représentent que 2% du budget communal, soit près de 20% des achats, hors énergies, de la Ville de Nyon.

Par conséquent, considérant ce qui précède, la Commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accéder à la demande de la Municipalité et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Nyon

vu le rapport municipal No 177 relatif à la réponse au postulat du Parti socialiste du 10 mars 2009 « Pour des achats publics équitables »,

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- De prendre acte du rapport municipal No 177 valant réponse au postulat du Parti socialiste du 10 mars 2009 « Pour des achats publics équitables ».

La Commission :

Régis Joly (Président et rapporteur)
Braulio Mora
Jacques Pittet

Anthony Lambe
Philippe-Jean Perret